

LOT 2 - FICHE-PROJET N°II.09

AFFIRMER UNE VISION GLOBALE DE LA VALLEE DE L'ORNEAU PAR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT COHERENT

PREAMBULE : UNE VISION GLOBALE DE LA VALLEE DE L'ORNEAU

Ce chapitre est repris en préambule des projets « nature » se structurant autour de l'Orneau et ses affluents : il figure également dans la fiche I.06 relative à la maison de la nature et de l'environnement.

Notons qu'une fiche « valorisation du patrimoine naturel de la vallée de l'Orneau » avait déjà été mise en évidence lors du précédent PCDR. Il s'agit de poursuivre les actions déjà entreprises en ce sens.

Gembloux-sur-Orneau : s'appuyer sur la structure écologique, paysagère et identitaire des cours d'eau

L'un des objectifs majeurs du défi relatif à la préservation et au développement du cadre rural, naturel, paysager et environnemental vise à **affirmer l'identité spécifique de « Gembloux-sur-Orneau », en s'appuyant sur la structure de l'Orneau et de ses affluents**. La « trame bleue » induite par les cours d'eau modèle les paysages. C'est particulièrement vrai à Gembloux, dont le territoire se structure autour de la partie amont de l'Orneau, partant du plateau hesbignon limoneux et s'encaissant jusqu'aux terrains calcaires sous-jacents à Jemeppe-sur-Sambre.

En préambule des fiches relatives à l'environnement, la vision globale de l'Orneau est présentée afin de rattacher chaque projet à celle-ci.

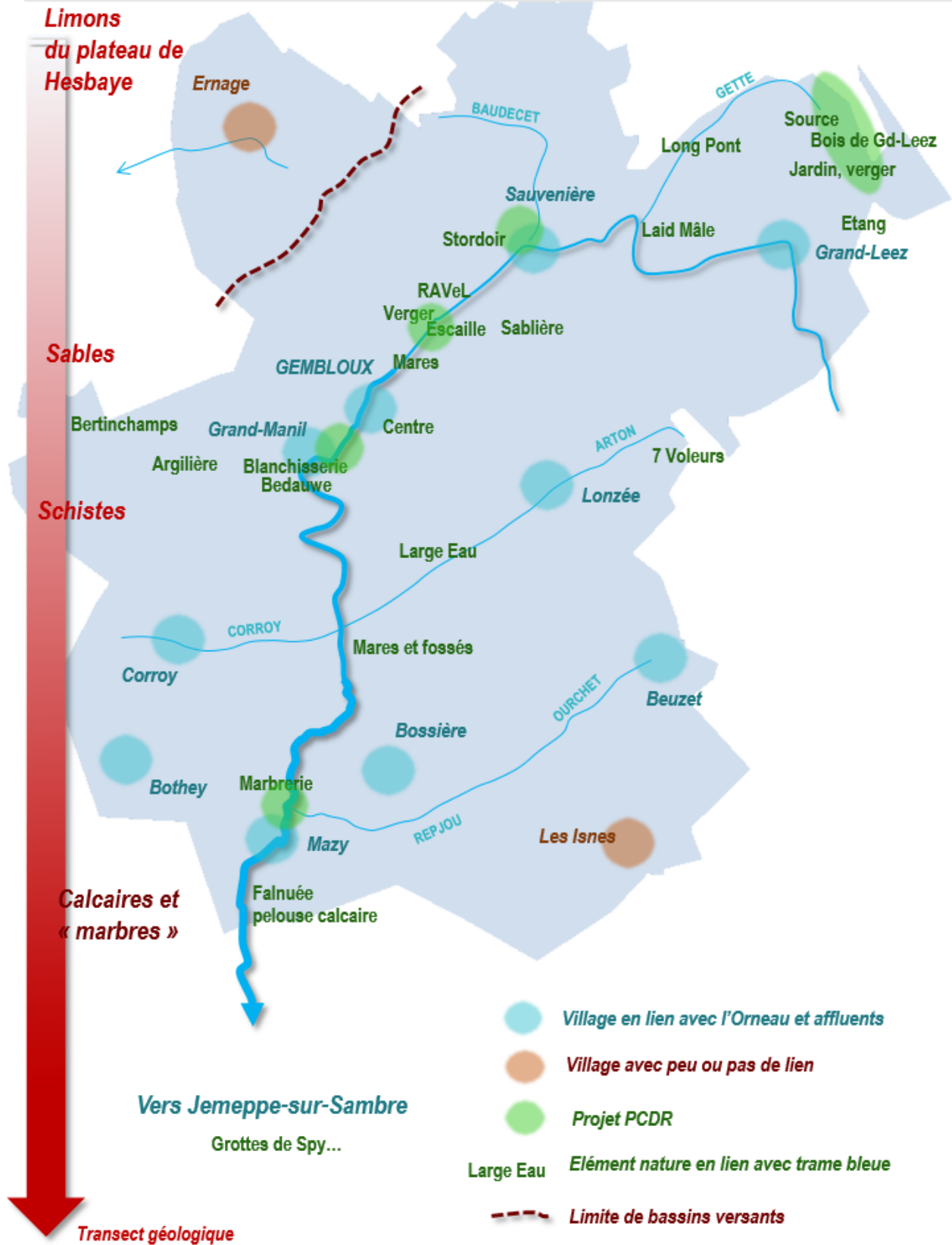
Cette structuration confère à l'entité une identité particulière autour du thème nature et paysage, mais elle est **susceptible de percoler vers les autres thèmes**. Elle renforce significativement l'identité du territoire et peut donc à ce titre être vecteur de cohésion sociale ou de développement économique et agricole. Elle induit des contraintes et des potentialités en matière de mobilité et trouve un lien direct avec l'organisation de cheminements de promenade.

Au fil de l'Orneau, des sites écologiques à enjeux

Les **villages gembloutois** s'égrainent au fil de l'Orneau et de ses affluents. Si à Grand-Leez ou à Beuzet, le cours d'eau se fait discret, d'autres villages sont beaucoup plus impactés et le relief y entaille le paysage. Gembloux s'organise autour de son éperon rocheux. Lonzée s'étire à mi-pente, Bossière est établi en haut de versant, tandis que Mazy montre un effet de vallée bien marqué.

Les Isnes est établi sur le plateau, le relief y est peu sensible.

Vision générale de la trame verte autour de l'Orneau et ses affluents



Quant à Ernage, les ruisseaux y sont présents dans le paysage, souvent soulignés par des saules têtards. Ils se rappellent régulièrement aux riverains lors des épisodes pluvieux, mais le village est irrigué par le bassin de l'Orne, qui s'écoule vers l'Escaut et non la Meuse.

La carte schématique ci-avant reprend les principaux sites écologiques emblématiques, dont certains pourront faire l'objet de projets dans le cadre du PCDR.

- **En amont (Grand-Leez)**, l'Orneau et la Gette forment une « boucle » de sites intéressants ou potentiels, incluant le Bois de Grand-Leez, l'étang, le Long Pont, le Laid Mâle. De nombreux sites sont déjà protégés (Natura 2000...) et une dynamique spécifique « nature » s'est organisée autour de EGL dans le cadre du PCDN.
- Dans le **centre de Sauvenière**, de petites zones naturelles potentielles sont présentes à proximité de la confluence du Beaudacet et de l'Orneau. Le village se distingue aussi par d'anciennes sablières, témoins de l'exploitation passée de cette ressource du sous-sol.
- Le **RAVeL** est un cordon intéressant qui rejoint Bertinchamps à Sauvenière en passant par la gare de Gembloux.
- **Autour de l'Escaille** et sa réserve naturelle, c'est tout un vaste complexe écologique, patrimonial et didactique qui s'est progressivement mis en place depuis plusieurs dizaines d'années. Il s'est encore enrichi il y a peu de mares réalisées dans le cadre du PCDN, tout à proximité du complexe sportif.
- Le **centre-ville** est très urbanisé, mais la réflexion de rénovation et revitalisation urbaines permet d'envisager une meilleure valorisation du cours d'eau en tissu urbain.
- A **Grand-Manil**, l'Orneau réapparaît le long des chemins de la Blanchisserie et de Bédauwe. Ils pourraient être le support d'aménagements de convivialité. Sur le plateau, le site de l'argillère présente un intérêt écologique majeur.
- En **aval de Grand-Manil**, l'Orneau s'encaisse encore davantage. Divers projets de mares et de fossés ont été mis en place par le PCDN.
- A la limite sud de l'entité, le site des anciennes marbreries à **Mazy** présente des potentialités tandis que plus en aval encore, les abords du golf de Falnuée sont remarquables (pelouse calcaire, paysage de vallée...).

Le fait de rattacher les villages et les sites à la structure du cours d'eau permet de mieux comprendre le territoire. La **lecture géo-écologique** apparaît dès lors dans toute sa dimension pédagogique. Plus il s'encaisse dans le socle rocheux, plus l'Orneau atteint des couches géologiques anciennes et la succession des roches différentes est remarquable. Le transect de la vallée montre ainsi la diversité du sous-sol géologique, depuis les limons plus ou moins argileux, aux calcaires et « marbres » noirs de Mazy, en passant par les sables bruxelliens et les schistes siluriens. Ce sont des sols spécifiques, des milieux écologiques variés et des paysages diversifiés qui peuvent ainsi être valorisés.

Il serait intéressant que cette cohérence paysagère du territoire puisse être poursuivie dans la partie aval de l'Orneau, en lien avec les communes de Jemeppe-sur-Sambre et Sombreffe, à l'échelle de tout le bassin versant de l'Orneau et de la Ligne et ce, jusqu'à la Sambre.

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'objectif du projet, en complément de celui sur la maison de la nature et de l'environnement, vise à développer et concrétiser une vision globale de la « trame verte et bleue » à l'échelle de la vallée de l'Orneau et de ses affluents (Arton, Repjou et Ourchet...) sur le territoire communal, voire à plus long terme, en intercommunalité avec les communes voisines (Jemeppe-sur-Sambre, Sombreffe et vallée de la Ligne...).

Il s'agit d'avoir une unicité des projets sur la vallée et d'assurer leur visibilité.

Outre une vision commune commentée dans un lieu central, des mesures et des aménagements sont à réaliser afin de matérialiser cette vision sur le terrain. Il s'agit de mettre en valeur le cours d'eau tout au long de la vallée, lors de divers projets d'aménagements près des berges, de renforcer le réseau de sentiers qui permettent de le découvrir. S'il n'est pas possible de créer une grande promenade qui parcourt le ruisseau tout du long, c'est la succession et la multiplication de lieux de mise en valeur et de petits tronçons de découverte qui finira par donner à ce projet global sa matérialité.

La fiche visera plus particulièrement :

- **A valoriser des sites naturels ou du moins « verts » à proximité des cours d'eau**, tout en balisant et en encadrant l'accessibilité aux sites et les explications didactiques sur la faune et la flore, mais aussi sur le contexte géologique, géomorphologique ou pédologique ;
- **Remettre en valeur des sentiers** existants le long du cours d'eau et compléter progressivement le réseau au gré des opportunités ; baliser et faire connaître ces sentiers ;
Des tronçons ont déjà été dégagés dans le centre-ville (Clos de l'Orneau) ; d'autres pourraient l'être et constituer progressivement un itinéraire continu de découverte de notre patrimoine naturel ;
Identifier des tronçons prioritaires à aménager qui pourraient faire l'objet d'un (ré)aménagement.
- Valoriser le cours d'eau comme élément identitaire et **renforcer sa présence** dans la ville, dans les villages et dans le paysage (aménagement des berges, mise en valeur du patrimoine lié à l'eau – ponts, moulins, biefs..., présence de l'eau dans l'espace public...)

La fiche projet doit identifier quelques aménagements emblématiques, mais au-delà de cette opération de développement rural, toutes les réalisations qui pourront intégrer et valoriser les cours d'eau seront amenées à le faire pour amplifier cette vision globale et cohérente.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Il s'agit de mettre l'Orneau en valeur, comme « fil bleu » du territoire et comme moyen de développement de l'espace rural. Le cours d'eau, qui creuse progressivement son lit dans le plateau est un élément structurant pour le paysage, pour la compréhension du milieu naturel, pour l'organisation des villages. Il peut être un élément fédérateur pour l'identité locale, reliant des villages qui ont a priori peu de points communs.

L'Orneau est déjà perçu comme un élément identitaire de la commune. Pour preuve, ces indices :

- volonté de faire réapparaître l'Orneau dans le centre-ville, de l'évoquer là où ce n'est pas possible, dans les travaux qui découlent de la rénovation urbaine en cours ;
- nom du nouveau hall sportif : Espace Orneau ;
- nom de la monnaie locale : « Orno »
- la commune s'est appelée « Gembloux-sur-Orneau » durant la seconde moitié des années '70...

Mais la rivière garde une image négative : comme souvent, elle a été longtemps un égout à ciel ouvert, où se rejetaient des eaux fortement polluées provenant d'industries locales. La situation s'est largement améliorée, même si l'état des eaux n'est pas encore parfait.

L'Orneau constitue une vallée de transition entre le plateau hesbignon et la Sambre. Il entaille progressivement le plateau, s'encaisse de plus en plus, pour donner lieu à des paysages diversifiés et à des substrats variés. Cette diversité géologique entraîne une variété de sols, de milieux écologiques, de paysages et de caractéristiques bâties traditionnelles. Cette diversité peut être valorisée dans le cadre du PCDR ou d'autres démarches. Mais il faut commencer par en prendre conscience.

Liens possibles avec de nombreuses autres fiches :

- aménagement du cœur de Sauvenière, complétée par des cheminements, petits espaces verts et mise en valeur du moulin du Stordoir,
- maison de la nature et de l'environnement,
- extension de zones naturelles,
- attractivité du Bois de Grand-leez,
- optimisation du réseau de chemins et sentiers,
- mise en valeur des spécificités des villages,
- réaménagement du site des anciennes marbreries de Mazy...

3. LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

Le projet touche des objectifs variés : à la fois la cohésion entre villages, l'environnement, les espaces publics, la mobilité.

Obj. 1.1. Gembloux, sa ville et ses villages, renforcer les liens, l'identité locale et le vivre ensemble

Obj. 1.2. Améliorer la vie associative et culturelle

Obj. 1.3. Poursuivre et améliorer l'aménagement et le fonctionnement des lieux de rencontre, intergénérationnels.

Obj. 2.1. Gembloux sur Orneau, s'appuyer sur la structure écologique, paysagère et identitaire des cours d'eau

Obj. 2.2. Améliorer la qualité des cours d'eau et la gestion des inondations

Obj. 2.3. Préserver et développer le milieu naturel

Obj. 2.5. Préserver l'environnement rural, le patrimoine bâti et le paysage.

Obj. 2.6. Communiquer, sensibiliser et éduquer (en matière de nature et d'espace rural)

Obj. 3.1. Gembloux en mouvement : renforcer un réseau multimodal

Obj. 3.2. Favoriser l'usage des modes doux

Obj. 5.1. Gembloux, renforcer l'attractivité, la vocation historique, scientifique et culturelle

Obj. 5.3. Valoriser les villages au sein d'une entité et d'un centre-ville rayonnant

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Aspects sociaux et culturels

Le projet peut avoir des impacts positifs en matière socio-culturelle : meilleure compréhension du territoire et de ses particularités, sentiment d'identité (sentiment d'appartenance à un territoire) et cohésion des différents villages, à l'exception toutefois de ceux d'Ernage et des Isnes, situés sur le plateau, voire dans un tout autre bassin versant pour le premier des deux.

Par les aménagements de sentiers et de lieux en bord de cours d'eau, le projet participera à générer une meilleure cohésion sociale en offrant des espaces de rencontre et d'activités de loisirs.

Les aménagements devraient permettre d'améliorer l'environnement et la qualité du cadre de vie.

Certains projets pourraient en plus valoriser un patrimoine local historique et culturel lié au cours d'eau et à l'exploitation des richesses géologiques locales (marbre noir, site préhistorique...).

Aspects environnementaux

Les impacts sur l'environnement sont importants car le projet participera à renforcer la trame verte et bleue des vallées, leurs spécificités et leur biodiversité. Des espaces nature complémentaires seront réservés et préservés. Ils participeront au maillage écologique, de même que les sentiers, les berges aménagées, etc.

Aspects économiques

Les impacts économiques sont peu significatifs ; ils pourraient néanmoins découler d'une valorisation « touristique » du patrimoine local, profitant à certains commerces ou établissements horeca implantés à proximité.

5. LOCALISATION ET STATUT

Les aménagements proposés se concentreront dans les lieux significatifs de la vallée, le long du talweg ou sur les versants, là où les paysages de l'Orneau peuvent être valorisés.

Les localisations seront précisées en fonction des projets précis retenus.

6. PORTEURS DE PROJET ET PARTIES PRENANTES

Porteur du projet

Ville de Gembloux

Associations environnementales, PCND, Natagora, Salamandre

Parties prenantes

Office du Tourisme
Contrat de Rivière Sambre, Dyle-Gette, Meuse aval
DGO3 et province
Ecole horticole, Agro-Bio-Tech, CRA-W
Agriculteurs, riverains,
Citoyens des villages concernés par les aménagements

7. PROGRAMME DE REALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Thématique sollicitée par la CLDR, mais projet pas encore assez précisé dans les sites à aménager ; priorité donnée à la maison de la nature ;
- Equilibre à assurer entre les fiches thématiques pour les différents lots.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

- Il existe déjà un **itinéraire de découverte de la vallée de l'Orneau**, mettant en évidence des lieux exemplatifs au niveau de la géologie, de la pédologie, des paysages, de l'écologie, voire de quelques éléments d'histoire et de patrimoine.
Cette brochure est éditée par la fondation Close et la Province de Namur.
<http://www.fondationclose.be/index.php?rub=sentiers-geo-pedologiques>



Cet itinéraire pourrait être valorisé sur le terrain par une signalétique appropriée et des panneaux didactiques et/ou équipés de QRcodes.

- Des sites ont déjà été pointés par d'autres fiches et pourront compléter celle-ci, en particulier l'aménagement d'une maison de la nature et de l'environnement, dans le contexte plus général de développement de la réserve naturelle de l'Escaille, l'aménagement du site de l'ancienne marbrerie de Mazy, l'aménagement du centre de Sauvenière, les aménagements de mobilité (sentiers) au cœur des villages, l'aménagement du Bois de Grand-Leez...
- Des réflexions sont en cours dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, pour revaloriser l'Orneau dans le centre-ville ;
Le cours d'eau a déjà été pris en compte dans les aménagements du Clos de l'Orneau et du nouveau quartier sur le site de la coutellerie Piérard. Il devrait l'être aussi, mais de manière symbolique dans le réaménagement de la place de l'Orneau, à l'étude (mais cours d'eau trop profond à cet endroit pour être remis à ciel ouvert).

Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage

Détermination des sites possibles pour des aménagements nature et des aménagements de chemins et sentiers. Outre les sites cités précédemment (centre de Sauvenière, marbrerie de mazy...) d'autres lieux peuvent être renforcés :

- Grand-Leez : possibilité de recréer des sentiers le long du cours d'eau entre le Home St-Joseph et le manège du Try Lambord ;
Mise en valeur du site méconnu du château féodal (aujourd'hui disparu, sur propriété privée) via accès ou pour le moins panneau explicatif ;
- Sauvenière : voir fiches place du village et mobilité intra-villageoise, aménagements de sentiers permettant de liaisonner des petits espaces verts (Natagora, verger à acquérir), pont sur l'Orneau, valorisation du moulin du Stordoir (panneau explicatif) ;
- Valorisation de la vallée de l'Orneau entre Sauvenière et l'Escaille. Le site est en zone naturelle au plan de secteur ;
- Aménagements à réaliser pour liaisonner la réserve de l'Escaille et le complexe sportif : passage sous la RN4 le long du pertuis, petit pont sur l'Orneau pour relier les mares au RAVeL via un escalier à créer dans le talus, cheminement depuis les mares vers la ville, passage sous le chemin de fer par le pertuis... ;
- Centre ville : voir rénovation urbaine ;
- Aménagements des abords de l'Orneau à Grand-Manil, le long du tronçon chemin de la Blanchisserie et le long du chemin de Bedauwe (aménagement paysager de la prairie, création de lieux de convivialité...) ; ces sentiers existent déjà et leur aménagement pourrait être renforcé (ponts, bancs, aires d'observation le long du cours d'eau, berge, petits espaces de pique-nique...), voire lieux de convivialité à l'échelle du village, à défaut de pouvoir bénéficier d'une place centrale car celle-ci est aménagée en parking ;
- Créer des lieux d'accès à la vallée en contrebas de la rue Bois-Grand-Père pour valoriser le paysage ;
- Bossière : valorisation du cours d'eau et des mares rue des Grands-Has et rue Mautienne ;
- Mazy : voir fiche marbrerie, valorisation du marbre noir et de son exploitation (chevalement de Bossière...), sites souterrains et caves (anciennes exploitations souterraines) à Bossière ;
- Valorisation du site de Falnuée ;
- ...

Démarches administratives à réaliser

-

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Participation des citoyens à la détermination des sites et à la sensibilisation à l'image de la vallée

8. EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation : Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre - Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Identification des sites	OK	Précision de la fiche lors de son activation Identification des sites pour mettre en œuvre le projet : sites principaux, à aménager dans le cadre de la valorisation de la fiche PCDR
Identification des mesures	OK	Rapport annuel du PCDR Identification de principes d'aménagements à mettre en œuvre pour les aménagements proches des cours d'eau, afin de poursuivre la démarche même au-delà du PCDR

Indicateurs de résultat : Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible – Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation effective des aménagements, nombre de tronçons réalisés, nombre de sites aménagés Satisfaction	OK 5 km min 2 ha min	Aménagements de zones vertes, de sentiers... tant dans le cadre du PCDR que dans d'autres contextes (rénovation urbaine...), nombre de sites et surfaces aménagées ou réservées, nombre de points de vue, longueur des sentiers réalisés
Adéquation et satisfaction quant aux aménagements réalisés	satisfaction	Questions aux relais locaux, aux associations nature